



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**  
Luxembourg, le 13 mars 2015

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure au sujet de la lutte contre la pédophilie.

Des informations récentes font état de tendances inquiétantes en ce qui concerne les matériels pédopornographiques mis en ligne, notamment l'accroissement de la demande et la baisse de l'âge des victimes (selon Europol, 10 % d'entre elles ont moins de deux ans).

Grace à un nombre élevé de logiciels (des systèmes de scan d'e-mails, des services de numérisation d'images automatisé, etc.), il est aujourd'hui plus facile à retrouver des pédophiles qui sévissent sur Internet. Mais selon mes informations, la police et les autorités judiciaires sont souvent surchargés par manque de personnel et de technologie.

Pour pouvoir gérer et analyser les quantités de matériel de pornographie infantile, saisis lors de perquisitions, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure.

- Comment la Police Grand-Ducale compte-t-elle intervenir et quelles mesures prévoit-elle pour contrer ce fléau qu'est la pédophilie ?
- Les Ministres peuvent-ils me renseigner si la Police Grand-Ducale a assez de personnel pour lutter efficacement contre la pédophilie en croissance ?
- Est-ce que la Police Grand-Ducale est en possession de ces logiciels spécifiques de détection ?
- Dans la négative, les Ministres envisagent-ils d'investir dans des meilleurs logiciels pour détecter plus vite du matériel téléchargé sur des ordinateurs pour inculper une personne en possession du matériel pédopornographique sur son ordinateur ?
- Au Luxembourg, quel est le délai moyen de traitement du matériel perquisitionné tenant des données pédopornographiques ?

- Est-ce que ces délais suffisent pour analyser les données potentielles de pornographie infantile stockées sur les ordinateurs?
- Considérez-vous qu'il existe un lien de corrélation entre la libéralisation de la prostitution et le nombre de personnes qui vivent leurs envies pédopornographiques ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Nancy Arendt  
Députée